

LA GÉOMÉTRIE HIÉRARCHIQUE DE TRAITS ET L'ORDRE LINÉAIRE DES SÉQUENCES DE PRONOMS CLITIQUES DANS LES DIALECTES OCCITANS PARLÉS DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Robert Mooney
rmooney@uwo.ca

L'Université Western Ontario

Je me focalise sur l'ordre linéaire des pronoms clitiques objets dans les dialectes occitans, en particulier les dialectes parlés dans le Département des Alpes-Maritimes. Si les ordres linéaires varient entre parlers, cela pourrait être une preuve de l'existence des dialectes qui se distinguent en termes de grammaire. En (1) le pronom de la troisième personne du singulier à l'accusatif (l'objet direct) précède le pronom de la deuxième personne (l'objet indirect) (ACC + DAT).

(1) lu ti dirj'əŋ
3SG.ACC 2SG dire.1PL.COND
'Nous te le dirions.'
(L'Escarène (PAM A ligne 235))

Par contraste, on obtient l'ordre inverse dans une autre localité : en (2) le pronom de la deuxième personne précède le pronom de la troisième personne à l'accusatif (DAT + ACC).

(2) t əw dirj'əŋ
2SG 3SG.ACC dire.1PL.COND
'Nous te le dirions.'
(Roudoule (PAM A ligne 235))

Problématique

- Comment rendre compte de l'ordre linéaire des pronoms clitiques objets dans les dialectes occitans?
- Comment représenter la variation dans l'ordre linéaire des clitiques dans les dialectes occitans dans le contexte des autres langues romanes telles que l'espagnol, le catalan et le français?

Études antérieures

Plusieurs explications ont été proposées pour l'ordre linéaire des clitiques y compris des gabarits (anglais « templates ») (Perlmutter 1971:72), les mouvements syntaxiques (pour le français voir Kayne 1975; pour l'italien voir Rizzi 1982 et Cinque 2004), la Théorie de l'Optimalité (Grimshaw 1997, 1999) et les analyses morphologiques utilisant des structures hiérarchiques.

Selon Bonet (1991, 1993:95), les pronoms clitiques constituent des structures hiérarchiques de traits morphologiques monovalents. L'ordre linéaire de pronoms clitiques est déterminé par l'application de gabarits ou schèmes morphologiques.

Comme Bonet le fait pour le catalan, Harley et Ritter (1998, 2002:486) emploient une géométrie de traits pour rendre compte des paradigmes pronominaux dans une variété de langues.

- Les sous-arbres représentent la grammaticalisation des catégories cognitives naturelles.
- Les traits sont monovalents et n'apparaissent que s'ils ont une valeur positive.

Heap (2005:90) modifie et simplifie le modèle proposé par Harley et Ritter afin de l'appliquer à des variétés standard et non-standard de l'espagnol.

- Il inclut le nœud « CAS » du modèle de Bonet (1991) (qui est absent dans le modèle de Harley et Ritter) comme un nœud dépendant (fille) du nœud « CLASSE ».
- Heap remplace le nœud « Expression référentielle » par « CL » (Clitique) pour rendre compte des clitiques comme *se*, qui n'est pas une expression référentielle, car il renvoie à un autre élément. Le nœud « AUTRE » est une version simplifiée du nœud « Individuation » que Harley et Ritter (2002) emploient pour représenter le nombre (Figure 1):



Figure 1: La représentation hiérarchique des pronoms clitiques d'après Heap (2005:90)

- Les nœuds terminaux représentent des traits privatifs ou monovalents.
- Les nœuds marqués en lettres majuscules sont les nœuds principaux (*Major Class categories*).
- Ce modèle expliquerait pourquoi dans les langues romanes seulement les pronoms clitiques de la troisième personne sont marqués pour le cas et, en général, pour le genre.
- Cette approche permet la sous-spécification de traits : tous les traits ne doivent pas être spécifiés (ex. le genre masculin est l'absence de [féminin] et le nombre singulier est l'absence de [pluriel]).

- La sous-spécification peut rendre compte des ordres linéaires variables dans les langues romanes.
- Le pronom de la première personne au singulier, *me*, serait spécifié pour CL, PARTICIPANT et [locuteur], tandis que le pronom de la deuxième personne au singulier, *te*, serait spécifié uniquement pour CL et PARTICIPANT.
- Les pronoms de la troisième personne peuvent être spécifiés pour le genre ou pour le cas.

L'hypothèse de la contrainte « Davantage de Détail à Droite (DDD) »

- Dans certaines langues romanes, les pronoms clitiques sont souvent ordonnés de gauche à droite en fonction de l'augmentation de la complexité structurelle (c.-à-d. spécification morphologique) d'une géométrie hiérarchique des traits (par ex. la personne, le nombre, le genre, le cas).
- Harris (1995:189) observe que le syncrétisme précède le contraste : un clitique terminal marqué par un trait morphologique (le nombre, le genre, le cas) ne peut être précédé dans une séquence de clitiques que par un terminal qui ne manifeste pas le contraste pour ce trait.
- Heap (1998:240) formalise l'observation de Harris concernant l'ordre linéaire des clitiques avec une hypothèse qui s'appelle « La contrainte Davantage de Détail à Droite (DDD) ».
- Pour l'espagnol la contrainte DDD expliquerait pourquoi le clitique réfléchi *se* (le clitique le moins spécifié) doit précéder tous les autres clitiques (Heap 2005:93).
- L'espagnol (3) et certains dialectes de langue d'oïl (4 et 5) partageraient des ordres linéaires de clitiques qui suivraient cette contrainte (Heap 2005, Heap et Kaminskaïa 2001).

(3) Buscó la pala y se la trajo a la casa
Chercher.3SG.PASSÉ la pelle et 3SG.REFL 3SG.FEM.ACC apporta a la maison
'Il/Elle chercha la pelle et l'apporta chez lui/elle.'
(Heap 2005:93)

(4) Dis-le-lui
dire.2SG.IMPÉR-3SG.ACC-3SG.DAT
(Heap et Kaminskaïa 2001:110)

(5) Dis-moi-le
dire.2SG.IMPÉR-1SG-3SG.ACC
(Heap et Kaminskaïa 2001:107)

Corpus et Méthodologie

En termes de l'ordre linéaire, nous avons trois types de données :

- les suites de pronoms clitiques qui suivent la contrainte DDD
 - les suites de pronoms clitiques qui suivraient la contrainte DDD lorsqu'il existe la sous-spécification de traits morphologiques
 - les suites de pronoms clitiques qui ne suivent pas la contrainte DDD, même s'il existe la sous-spécification de traits (Dans ce cas, une contrainte pour l'alignement des pronoms selon le cas grammatical aurait un classement supérieur).
- Dix-sept localités qui se trouvent dans les Alpes-Maritimes
 - Les données font partie des cahiers PAM (*Parlers des Alpes-Maritimes*) (voir Dalbera 1994).
 - Ces enquêtes ont été faites entre 1972 et 1981.



Les notes de terrains scannés des transcriptions phonétiques nous ont été fournies par Michèle Oliiviéri (Université Nice Sophia-Antipolis / Centre National de la Recherche Scientifique UMR 6039, « Bases, Corpus, Langage »).

Résultats

Lorsqu'un pronom datif se combine avec un pronom accusatif l'ordre linéaire varie selon la région des Alpes-Maritimes (Dalbera 1991:609). Dans la partie orientale l'ordre linéaire accusatif + datif (ACC + DAT) est observé (Dalbera 1991:609).

(6) a. d'i qu m'e
dire.2SG.IMPÉR-3SG.ACC-1SG
'Dis-le-moi !'
(La Brigue (PAM A, section I, ligne 4))
b. əɾ te dizjav'ama
3SG.ACC 2SG dire.1PL.COND
'Nous te le dirions.'
(La Brigue (PAM A, ligne 235))

En contraste avec la phrase en (6a), l'ordre linéaire en (6b) ne serait pas prédit par la contrainte DDD, même s'il existe sous-spécification de traits : le 2SG n'est pas spécifié pour [locuteur] dans le modèle de Heap et Kaminskaïa (2001) (Figure 2).



Figure 2 : La spécification des pronoms de la première personne du singulier et de la troisième personne du singulier à l'accusatif d'après Heap et Kaminskaïa (2001:107)

Dans la zone nord-occidentale, tout comme Dalbera (1991:609) le signale, le pronom datif précède le pronom accusatif (7) (DAT + ACC) :

(7) d'una me lus
donner.2SG.IMPÉR-1SG-3PL.ACC
'Donne-les-moi.'
(St. Etienne (PAM A, ligne 131))

L'ordre linéaire en (7) serait prédit par la contrainte DDD. Cet ordre est l'inverse de ce qu'on trouve à Malausse, qui se situe dans une zone plus centrale (8) (ACC + DAT).

(8) duna li mi
donner.2SG.IMPÉR-3PL.ACC-1SG
'Donne-les-moi !'
(Malausse (PAM A, ligne 130))

L'ordre linéaire en (8) ne serait pas prédit par la contrainte DDD, même s'il existe la sous-spécification de traits : le pronom accusatif, *li*, serait aussi spécifié pour le nombre, qui est représenté par [groupe] (cf. Heap et Kaminskaïa (2001)) :

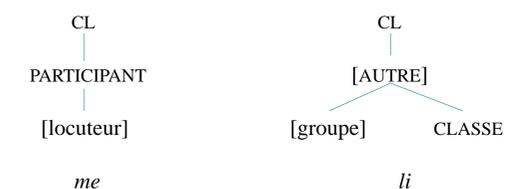


Figure 3 : Une représentation hiérarchique comparant le pronom de la première personne du singulier au pronom de la troisième personne du pluriel à l'accusatif

Conclusions

Une théorie qui emploie une structure morphologique permettant de la sous-spécification morphologique peut potentiellement rendre compte des ordres linéaires variables de pronoms clitiques et si ce n'est pas suffisant on peut avoir recours à d'autres formalismes comme la Théorie de l'Optimalité. Cela nous permettra de prendre en considération des traits d'alignement pour le cas (cf. Grimshaw 1999).